

PROGRAMME D'EXPLOITATION MINIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DANS QUELLE MESURE LE PROCESSUS D'OCTROI DE LICENCES EST-IL ÉQUITABLE ET TRANSPARENT ?

ÉTUDE DE CAS 3 : FAIBLESSES DANS LE PROCESSUS D'OCTROI DES LICENCES

Un processus d'octroi de licences équitable et transparent s'appuie sur des règles claires et sur une autorité chargée de l'octroi de licences efficace, disposant d'un registre complet et précis des licences (cadastre minier). Cela évite les conflits entre des demandeurs de licence concurrents et des titulaires de licences existants, tout en réduisant la possibilité que les investisseurs aient recours à des pratiques corrompues pour résoudre les conflits en leur faveur.

RISQUES

Les pratiques entachées de corruption ont plus de chances de se produire lorsque :

- **les étapes du processus de demande et d'évaluation ne sont ni claires, ni transparentes** > ce qui laisse le champ libre aux investisseurs pour proposer au personnel chargé d'octroyer les licences, et à ce dernier de demander, des pots-de-vin ou d'autres incitations pour accélérer le processus d'octroi de licences ou obtenir un résultat favorable ;
- **les décisions du personnel chargé de l'octroi des licences ne sont pas réglementées par des critères d'évaluation clairs ou elles sont vulnérables à l'ingérence de la part de ministres** > ce qui permet d'accorder un octroi de titres miniers pour des raisons politiques ou personnelles ;
- **L'autorité chargée d'octroyer les licences est insuffisamment financée et dispose d'une faible capacité humaine et technique** > ce qui augmente la probabilité de blocages et de retards dans le traitement des demandes, incitant les demandeurs à offrir des pots-de-vin ou des paiements de facilitation ;
- **Le registre des licences minières présente des lacunes en matière d'information et n'est pas transparent** > ce qui permet de manipuler les demandes, de violer le principe du « premier arrivé, premier servi » et de réduire toute possibilité de contrôle.

Comme il est de pratique établie dans l'industrie minière, tous les pays étudiés accordent des licences selon le principe du « premier arrivé, premier servi », bien que nombre d'entre eux prévoient des appels d'offres lorsqu'un potentiel géologique est avéré. Un registre complet, fiable et public des licences et des zones auxquelles elles s'appliquent est important pour s'assurer que le principe du « premier arrivé, premier servi » est respecté.

Le registre des licences minières du **Zimbabwe** est un système sur support papier, ce qui limite l'accès du public et le rend vulnérable à la falsification. Le ministre des Mines a reconnu que la mauvaise gestion du registre des licences actuel a donné lieu à de nombreux conflits, notamment car des licences se chevauchant ont été accordées. Selon un responsable chargé de l'octroi des licences, la durée et le délai de chaque étape du processus d'octroi des licences sont laissés au pouvoir discrétionnaire du personnel chargé de cet octroi, ce qui permet à ce dernier de manipuler le délai des demandes reçues afin de privilégier certains candidats.

Cette vulnérabilité entraîne des conflits juridiques concernant le véritable « premier demandeur », en particulier après que les détenteurs existants de licences aient découvert des gisements de minerai de qualité dans leur zone de licence. Pour tenter d'atténuer ce risque, le **Zimbabwe** va adopter un portail de cadastre en ligne.

Des faiblesses dans le processus d'octroi des licences ont été identifiées dans la plupart des pays étudiés. Les déficits en capacités et le manque de processus efficaces capables de traiter les informations sur les licences entraînent un

risque élevé de pratiques corrompues nuisant au traitement équitable et transparent des demandes de licence.

ATTÉNUER CES RISQUES

Mesures visant à assurer que les demandes de licences minières soient traitées de manière équitable et transparente :

- Des règles d'octroi de licences et des critères d'évaluation clairs et transparents ;
- Une autorité d'octroi des licences dotée de ressources importantes, compétente et indépendante ;
- Un système efficace de gestion des données cadastrales et des demandes de licences ;
- La publication des licences et des détails des licences ;
- La transparence dans le processus de négociation, lorsque mené sur la base d'accords ou de contrats.

Le chapitre 3 du Rapport mondial *Combattre la corruption dans l'octroi des titres miniers : une évaluation des risques dans 18 pays riches en ressources* de Transparency International fournit de plus amples détails sur les risques et les mesures de redevabilité associés au traitement et à l'octroi de licences.

EXPLOITATION MINIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une exploitation minière transparente et redevable peut contribuer au développement durable. Cela commence par des octrois exempts de corruption - le tout premier maillon dans la chaîne de valeur de l'exploitation minière.

Dans le cadre du Programme d'exploitation minière pour le développement durable (M4SD) de Transparency International, des sections nationales - d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie centrale, d'Asie-Pacifique et d'Amérique du Nord - ont identifié et évalué les risques de corruption dans les octrois de titres miniers de 18 pays riches en ressources.

Les six études de cas de cette série mettent en évidence certains des risques de corruption les plus courants et les plus graves. Voici les questions clés à se poser *avant* que les pratiques entachées de corruption ne s'implantent dans les processus d'octroi de titres miniers.

La prochaine phase du programme M4SD se concentrera sur la lutte contre les risques de corruption.

CONTEXTE POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

Qui profite des décisions concernant les octrois de titres miniers ?

ATTRIBUTION DES TERRES

Dans quelle mesure le processus d'ouverture des terres à l'exploitation minière est-il éthique et équitable ?

OCTROI DES LICENCES

Dans quelle mesure le processus d'octroi de licences est-il équitable et transparent ?

OCTROI DES LICENCES

Qui obtient le droit d'exploitation minière ?

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Dans quelle mesure les entreprises sont-elles responsables de leurs impacts environnementaux et sociaux ?

CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES

Dans quelle mesure la consultation des communautés est-elle constructive ?